



**AVIS PUBLIC  
PROMULGATION  
RÈGLEMENT N° 1565-10**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le Règlement n° 1565-10 intitulé :

**Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation n° 1565 (RMH 399)  
afin d'interdire le virage à droite au feu rouge à l'intersection du boulevard de  
la Cité-des-Jeunes avec la rue Ouimet et du boulevard de la Cité-des-Jeunes  
avec le lot 5 397 386**

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance du 2 octobre 2018.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques, 2555 rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail, ainsi que sur le site Internet de la ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca).

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce troisième (3<sup>e</sup>) jour du mois d'octobre deux mille dix-huit (2018).

Jean St-Antoine, avocat, OMA  
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site  
Internet de la ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca)